Section de Dordogne

Compte rendu du CDAS du 5 mars 2024

Etaient présents lors de ce CDAS :

M. Bianchini, Président du CDAS

Mme. Caumon, DDFiP Adjointe

M. Deshayes Surcin, DDFiP - Responsable Pôle Moyens et Stratégie

M. Queyrou, Correspondant Social DDFiP

Mme Lacroix, Déléguée Départementale de l'Action Sociale

Mme. Milet, Assistante de Service Social

Les représentants des personnels :

Mme Wloczysiak et M. Brely (titulaires), M. Aufrère (suppléant avec voix délibérative) et Mr Savignac (suppléant), Solidaires Finances Publiques

Mme Durand (titulaire), CGT

Mme Maciel (suppléante avec voix délibérative), FO

Mme Duval (titulaire) et Mme Pomier (suppléante), UNSA

1 - Approbation du PV du 16 octobre 2023 :

PV approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du Règlement Intérieur du CDAS :

Le règlement intérieur du CDAS soumis au vote reprend mot pour mot le règlement intérieur type arrêté par la Direction Générale qui lui-même est quasi identique au projet initial proposé aux OS au niveau national. Solidaires regrette que ses demandes de modifications du projet initial n'ait pas été entendues. Il en est de même au niveau local où le règlement intérieur nous est imposé sans adaptation territoriale possible.

Toutes les OS ont voté contre.

3 – Relevé de conclusions du CNAS du 15 décembre 2023 – Budget et Orientations de l'Action Sociale Ministérielle 2024 :

M. Bianchini nous présente 3 documents reprenant différentes infos redondantes.

- Le premier point à retenir concerne la réforme de l'action sociale qui se poursuit. Ainsi, après avoir réorganisé l'action sociale par pôles régionaux, le secrétariat général envisage de créer une fédération regroupant l'AGRAF, L'ALPAF et l'EPAF.

Pour Solidaires, ce nouveau dispositif risque, comme dans toute fusion, de conduire à des suppressions de postes au niveau de l'Action Sociale déjà très mise à mal ces dernières années.

- Le second point concerne le budget 2024 qui connaît une légère hausse par rapport à l'an dernier. Solidaires souligne que cette hausse est loin d'égaler le taux d'inflation. Comme tous les ans, la part la plus importante du budget concerne la restauration (46%) qui reste d'ailleurs la thématique prioritaire pour 2024. En comparaison, les moyens alloués aux crédits d'actions locales ne représentent que 4% du budget.

- Enfin, le Fonds d'innovation Locale sera maintenu en 2024 pour sa 3ème édition. Ce fonds exceptionnel vise à financer des projets locaux **innovants** et f**avorisant la cohésion** entre agents. Il nécessite le montage d'un dossier soumis à un comité de sélection qui décide quels projets pourront être réalisés. Sabine Lacroix nous a cité plusieurs actions locales ayant été financées par ce fonds. Cela peut aller de l'initiation au crochet à la fabrication de produits d'entretien naturels ou à des cours de jardinage. Reste plus qu'à trouver une activité innovante et participant à la cohésion entre collègues !!!

4 – Crédits d'Actions Locales 2024 :

Le montant alloué pour le CAL 2024 (20 103 €) est sensiblement identique à celui de 2023 (20 081€).

- Noël 2024 : Vote à l'unanimité

L'arbre de Noêl aura lieu le mercredi 4 décembre de nouveau au cabaret « chez Oliv » à Boulazac Isle Manoir (spectacle, goûter et vin d'honneur). Les inconvénients de l'an dernier devraient être corrigés (chauffage et amélioration du goûter).

Pour les enfants de 0 à 14 ans, le choix est donné aux parents entre les cartes E-cado ou un jouet (valeur de 40 € pour les 2 options) acheté auprès de Jouet Club en magasin ou à partir d'un catalogue numérique (ce prestataire s'engage à préparer les paquets cadeau et à les livrer sur le site du spectacle).

- Aide à la parentalité : Vote à l'unanimité

Il a été décidé de maintenir des cartes E-cado de 20 € pour les enfants de 15 à 18 ans.

- Sorties prévues :

2 journées sont prévues en 2024, une journée en famille pour les actifs et une journée commune avec les actifs et les retraités.

La 1ère sortie est prévue fin juin et prévoit le matin une visite guidée du musée national de la préhistoire des Eyzies. Elle se poursuivra par un pique nique fourni et une balade en canoë sur la Vézère.

La seconde sortie, prévue fin mai, comprend la visite du gouffre de Padirac et une visite guidée de la ville de Rocamadour (la trajet en bus est compris mais pas le repas du midi).

Enfin, une 3ème journée est proposée par Sabine Lacroix en cas de reliquat de budget en fin d'année. Il s'agit d'une sortie pour les actifs d'une journée combinant une visite de Lascaux IV et du parc du THOT.

Les OS votent pour à l'unanimité pour le choix de ces 3 sorties.

Restait la question du financement. La participation par agent est proposée à 20€ pour les 2 premières journées et à 10€ pour l'éventuelle troisième.

La CGT propose d'appliquer, comme cela se faisait avant le COVID, le quotient familial (QF) pour ajuster la participation des agents à ces sorties. Solidaires et FO abondent dans ce sens. L'UNSA s'y oppose.

La direction ne semble pas enthousiaste non plus face à cette éventualité. Commence alors un débat que nous jugeons indigne d'une instance qui se dit sociale, les partisans de cette tarification sociale devant se justifier pour faciliter la participation de certains agents aux sorties. Finalement, après discussion, il est proposé d'appliquer un QF seuil au-dessous duquel les agents verraient leur participation diminuée de 5€ la journée, ces 5€ étant entièrement pris en charge par le CDAS. Pour les agents au-dessus du QF seuil, la participation à la journée restera la même que prévue initialement.

Le barême est aligné sur celui du SRIAS, à savoir un QF inférieur ou supérieur à 770 selon le mode calcul du SRIAS

Calcul du QF SRIAS : (revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition)/(15 x le nombre de personnes au foyer mentionné sur l'avis)

Solidaires et la CGT ont voté pour cette proposition, FO s'est abstenu et l'UNSA a voté contre l'application du QF.

Si certains veulent plus de précisions sur la position de Solidaires concernant le QF, étant donné le débat qui opposa les OS, les élus Solidaires du CDAS sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

5 - Restauration :

Sabine Lacroix nous informe qu'une nouvelle convention a été signée avec un restaurant de Bergerac. Ainsi, depuis le 1er mars, les agents du site de Bergerac ont le choix entre 2 offres de restauration, « le passé simple » ou « le Malbec ».

La prochaine réunion du CDAS est prévue le lundi 24 juin 2024

Vos représentants Solidaires

Nadine WLOCSYSIAK

Stéphane BRELY

Nicolas AUFRERE

Philippe SAVIGNAC

Dernière minute : Ce Comité de l'Action Sociale s'est déroulé le mardi 5 mars 2024 après-midi. L'ensemble des cadres A et A+ ont reçu le lendemain un mail de la direction les invitant à une « réunion » le jeudi 4 avril 2024 avec au programme Séminaire le matin, repas et visite de LASCAUX IV l'après-midi.

Or, il se trouve que l'une des sorties locales prévues par l'Action Sociale concerne justement LASCAUX IV…

Quand nous défendons en instance une tarification « sociale » pour les sorties avec un budget « social »de l'ordre de 20 103 €, la direction elle bénéficie d'un budget lui permettant d'inviter ses cadres A et A+. Après le caviar à Neuvic, voici l'invitation pour la visite de Lascaux IV avec repas quand les autres collègues devront payer 15 ou 20 € sans le repas. 2 grades 2 ambiances 2 tarifs !